

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

**EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**TALENCE - Un espace vert à moins de 10 minutes - Aménagement paysager du parc Suzon et du parc Nadal - Fonds de concours - Contrat de co-développement 2012-2014 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération "Un espace vert à moins de 10 minutes", la commune de Talence procède aux aménagements paysagers et à la mise en valeur de ses espaces naturels et réalise à ce titre un plan d'acquisitions foncières.

Ainsi, par délibération n° 2014/0159 du conseil communautaire du 14 février 2014, la commune de Talence a reçu un fonds de concours d'un montant de 40 000 € pour l'acquisition d'une parcelle sise rue Georges Pompidou en vue de l'aménagement du parc dit « Bel Air ».

Les parcelles de la commune concernées par la présente délibération ont pour objet l'aménagement du parc Suzon et du parc Nadal.

Sous les grands arbres qui seront conservés, des bancs, une table de pique-nique permettront de profiter de l'ombrage ou du soleil selon la saison. Les enfants, les riverains, et d'une manière générale tous les publics, pourront venir se détendre, manger, lire...

**1 - L'aménagement du parc Suzon**

L'acquisition concerne la propriété sise rue du colonel Moll, cadastrée AT 518.

L'aménagement du Parc dit « Suzon » comprendra plusieurs zones.

L'entrée principale du parc sera située place du colonel Moll. Le bâtiment conservé servira d'abri pour les poussettes des assistantes maternelles et pour du petit matériel du CCAS.

Les grands platanes qui seront conservés sont l'attrait principal du site. Ces grands arbres seront nettoyés, entretenus et élagués si nécessaire durant l'hiver suivant.

Dans le cadre de la mise en place de nids d'oiseaux et de nichoirs pour chauve-souris, plusieurs nichoirs seront installés sur les troncs et les branches. Cette pratique, démarrée en 2013, en relation avec la LPO, a pour objectif de favoriser la biodiversité sur les espaces verts de la commune. Quelques arbustes à petits fruits apporteront de la nourriture aux oiseaux et aux insectes.

Un espace de jeux accueillera les enfants gardés par les assistantes maternelles, nombreuses dans le secteur, ainsi que les enfants du quartier.

## **2 - L'aménagement du parc Nadal**

L'acquisition concerne la propriété sise rue Bayard, cadastrée AX 494-553-555 et 556.

Cet espace a la particularité d'être planté de plusieurs chênes, probablement centenaires, que la ville se propose d'entretenir et de mettre en valeur. Bien que le parc ne présente pas une surface très importante, il est intéressant de favoriser un intérêt écologique déjà présent sur le site.

L'entrée principale du parc sera située rue Bayard. Cette rue permet un accès aisément au parc depuis plusieurs résidences toutes proches et qui sont très demandeuses d'espaces naturels.

Un petit verger et la plantation de variétés d'arbres propices à la vie animale, sureau, noisetiers... permettront de favoriser la biodiversité et auront une réelle vocation pédagogique pour les riverains. De plus, dans le cadre de la mise en place de nids d'oiseaux et de nichoirs pour chauves-souris, plusieurs nichoirs seront installés dans les arbres.

### **Le budget de l'action se décompose ainsi :**

Par délibération de son conseil municipal du 9 septembre 2013, la commune de Talence sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine de Bordeaux pour les sommes de :

- 149 000 € concernant l'acquisition de la propriété sise rue du Colonel Moll au titre de l'aménagement du parc Suzon,
- 137 500 € concernant l'acquisition de la propriété sise rue Bayard au titre de l'aménagement du parc Nadal

ce qui représente 50 % du budget total prévisionnel qui s'élève à 573 000 € H.T.

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.) : aménagement du parc Suzon</b>			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Acquisition foncière	280 000	Communauté urbaine de Bordeaux	149 000
Travaux	5 000		149 000
mobilier urbain	2 000	Commune de Talence	
Clôture et portails	4 000		
Mise en place arrosage des parcelles et arbres	4 000		
Fourniture et mise en place arbres	3 000		
Total Dépenses	298 000	Total Recettes	298 000

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.) : aménagement du parc Nadal</b>			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Acquisition foncière	250 000	Communauté urbaine de Bordeaux	137 500
Travaux mobilier urbain	5 000	Commune de Talence	137 500
Clôture et portails	2 000		
Mise en place fosse et compteur d'eau	4 000		
Mise en place arrosage des parcelles et arbres	7 000		
Fourniture et mise en place arbres	4 000		
	3 000		
<b>Total Dépenses</b>	<b>275 000</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>275 000</b>

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la ville de Talence, dans la fiche action n° 19 "Un espace vert à moins de 10 minutes".

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215-26,  
**Vu** la délibération n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2012/2014,  
**Vu** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDÉRANT QUE**

la Communauté urbaine de Bordeaux poursuit une politique d'aménagement durable de son territoire, en particulier par la valorisation de ses espaces naturels et agricoles,

**DÉCIDE**

**Article 1** - Un fonds de concours d'un montant de 149 000 € est attribué à la commune de Talence au titre de l'Aménagement paysager du parc Suzon.

**Article 2** - Un fonds de concours d'un montant de 137 500 € est attribué à la commune de Talence au titre de l'Aménagement paysager du parc Nadal.

**Article 3** - Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ces fonds de concours.

**Article 4** - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5** - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2013, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 833, opération 05P01O001 « Continuités et Espaces Naturels remarquables, CDR UD00 « Direction de la nature ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014

M. NOËL MAMERE